

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT SUR LE BASSIN D'UNE ANCIENNE GRAVIERE

Commune de Cuttoli-Corticchiato (2A)

ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

FR9410096 - ILES SANGUINAIRES, GOLFE D'AJACCIO

FR9402017 - GOLF D'AJACCIO

FR9400619 - CAMPO DELL'ORO (AJACCIO)



POUT LE COMPTE DE



Réf. : PA210426-JG1

NATURALIA ENVIRONNEMENT SASU – Agence PACA Corse

60 rue Jean DAUSSET BP 31 285 - 84 911 AVIGNON Cedex 9

SIRET : 502 629 009 0130

www.naturalia-environnement.fr

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT SUR LE BASSIN D'UNE ANCIENNE GRAVIERE

Commune de Cuttoli-Corticchiato (2A)

ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

FR9410096 - ILES SANGUINAIRES, GOLFE D'AJACCIO

FR9402017 - GOLF D'AJACCIO

FR9400619 - CAMPO DELL'ORO (AJACCIO)

Rapport remis le

04 février 2026

Pétitionnaire

CORSICA ENERGIA

Strada Vechja
10 Lot. Magnificu di Borgu
20290 BORGIO



Équipe Naturalia-Environnement

Coordination	Jordan GALLI – Chef de projet Carole HAERTY – Chargée de projet
Équipe technique	Romain BARTHELD – Botaniste Adrien ROLLAND – Botaniste Charlie BODIN – Ornithologue Antoine COQUIS – Herpétologue Jonathan JAFFRÉ – Fauniste généraliste Mathieu FAURE – Mammalogiste Gladys FOISSEY – Hydro-pédologue
Cartographie	Caroline AMBROSINI

Suivi des modifications

Date	Version	Contenu	Émetteur
21.02.2023	1	Rapport initial	JGa
04.02.2026	1.1	Rapport actualisé	CE

Sommaire

1. Préambule	4
2. Localisation et Description du projet	5
2.1. Nature du projet.....	5
2.2. Localisation et cartographie	5
2.3. Nature du projet et des travaux associés	8
3. Impacts sur le réseau Natura 2000	13
3.1. Situation du projet vis-à-vis du réseau Natura 2000.....	13
3.2. Autres protections réglementaires	15
3.3. Définition de la zone d'influence du projet.....	15
3.4. Recensement des habitats naturels sur l'emprise du projet.....	17
3.5. Recensement des espèces.....	21
4. Conclusion	23

Table des illustrations

Figure 1. Localisation du projet	6
Figure 2. Aire d'étude principale et aire d'étude fonctionnelle utilisée pour les études naturalistes du projet vis-à-vis du cadastre.....	7
Figure 3. Plan de masse du projet de centrale photovoltaïque flottante.....	9
Figure 4. Illustrations de la technologie Zimmermann de centrale solaire flottante.....	10
Figure 35. Illustration d'un poste de transformation et d'une allée flottante pour accéder au poste (source : ZIMMERMANN)	11
Figure 4. Itinéraire de raccordement pressenti entre la zone de projet et le poste source ENEDIS le plus proche (source : https://opendata-corse.edf.fr/pages/cartographie_des_reseaux_electriques/).....	12
Figure 5. Emprise projet vis-à-vis des sites NATURA 2000 les plus proches	14
Figure 6. Zone d'influence du projet vis-à-vis de l'aire d'étude utilisée.....	16
Figure 7. Illustrations de quelques habitats identifiés au sein de l'aire d'étude	19
Figure 8. Cartographie des habitats naturels et semi-naturels sur site	20

Table des tableaux

Tableau 1. Sites Natura 2000 situés dans un rayon de 6 km autour du projet.....	13
Tableau 2. Habitats naturels et semi-naturels contactés sur site.	17
Tableau 3. Calendrier et méthodologie des inventaires.....	23

Liste des abréviations

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DH : Directive « Habitats »

DH 2 : Annexe II de la Directive « Habitats »

DH 4 : Annexe IV de la Directive « Habitats »

DO : Directive « Oiseaux »

DO 1 : Annexe I de la Directive « Oiseaux »

ENS : Espace Naturel Sensible

ERC : Éviter, réduire, compenser

FSD : Formulaire Standard de Données du site Natura 2000

LRN : Liste rouge nationale / **LRR** : Liste rouge régionale

DD = Données insuffisantes

LC = Préoccupation mineure

NT = Quasi menacée

VU = Vulnérable

EN = En danger d'extinction

CR = En danger critique d'extinction

EW = Espèces disparue à l'état sauvage

EX = Espèce disparue

NA = Non applicable

NE = Non évaluée

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PN : Protection nationale

PNA : Plan National d'Action

PNN : Parc Naturel National

PNR : Parc Naturel Régional

PR : Protection Régionale

Rem. / Det. ZNIEFF : Remarque ou Déterminante ZNIEFF

SCOT : Schéma de Cohérence territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

TVB : Trames Verte et Bleue

ZH : Zone humide

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

1. PREAMBULE

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.

Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

INTITULE DU PROJET :

Projet de parc photovoltaïque flottant sur le bassin d'une ancienne gravière sur la commune Cuttoli-Corticchiato (2A)

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :

Maître d'ouvrage : Corsica Energia

Nom et prénom de la personne référente : Matthieu MAGNIN, Wizard

Commune et département : BORGGO, Haute-Corse

Adresse : Strada Vechja 10 Lot. Magnificu di Borgu 20290 BORGGO

Téléphone : 06 64 09 81 62

Email : matthieu.magnin@corsicaenergia.com

2. LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Nature du projet

Installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque flottante

2.2. Localisation et cartographie

Le projet est situé :

Nom de la commune : Cuttoli-Corticchiato

N° Département : 2A

Lieu-dit : Piatanicci (d'après cadastre.gouv)

Cadastre :

- Section : AD
- Parcelles : 14, 15, 16

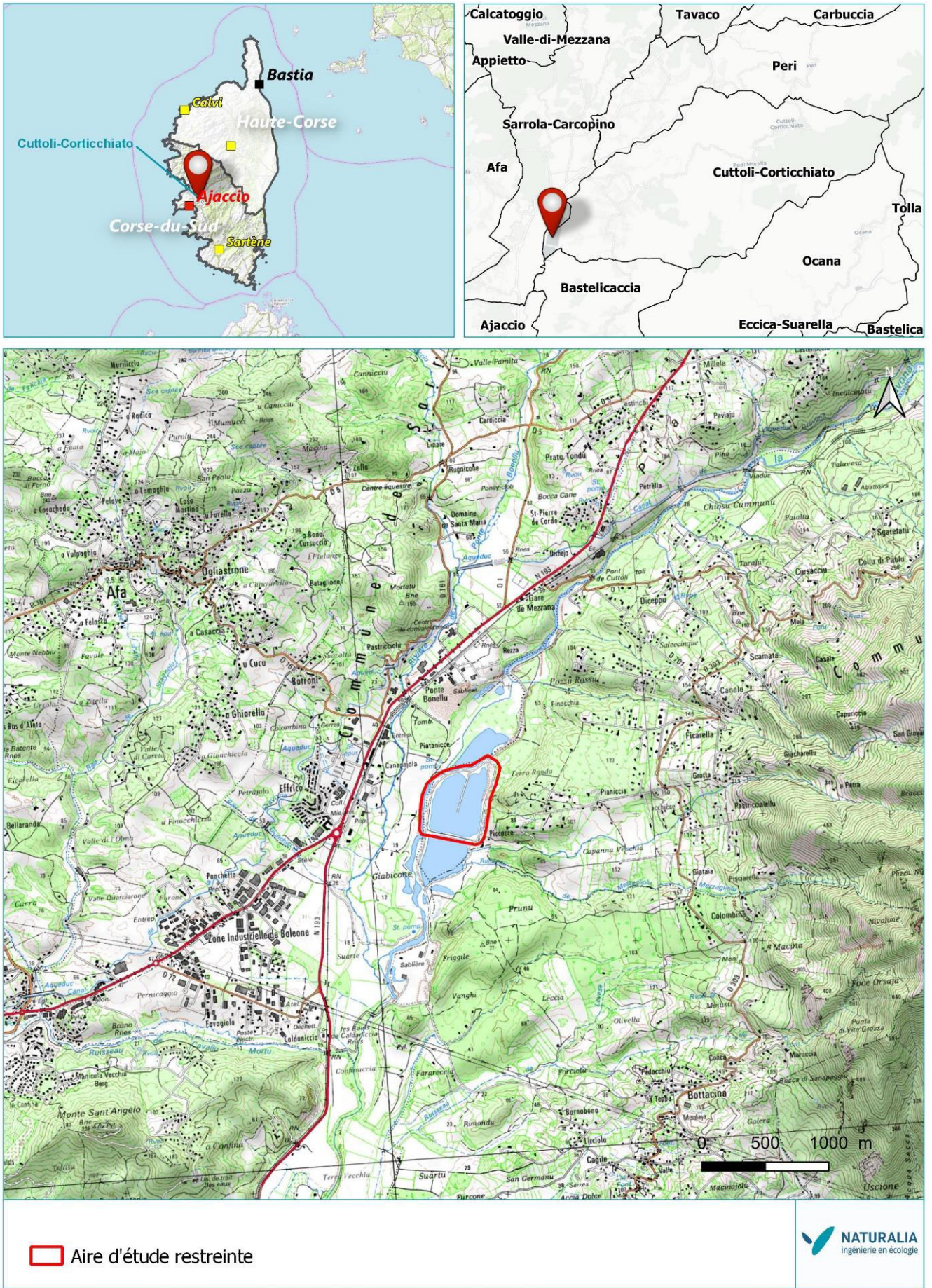


Figure 1. Localisation du projet



Figure 2. Aire d'étude principale et aire d'étude fonctionnelle utilisée pour les études naturalistes du projet vis-à-vis du cadastre

2.3. Nature du projet et des travaux associés

Autorisation sollicitée :

Permis de construire

Nature des travaux prévus

Débroussaillage totale du peu de végétation présente au niveau de la plateforme Nord et Est du site projet qui étaient utilisées par la carrière SGBC comme zones de stockage et tri des matériaux extraits et zone de circulation de poids lourds.

Elagage d'un linéaire de chênes en bordure de l'emprise d'installation des locaux techniques.

Nivellement de la plateforme Nord du bassin pour la création d'une rampe de mise à l'eau de la centrale photovoltaïque.

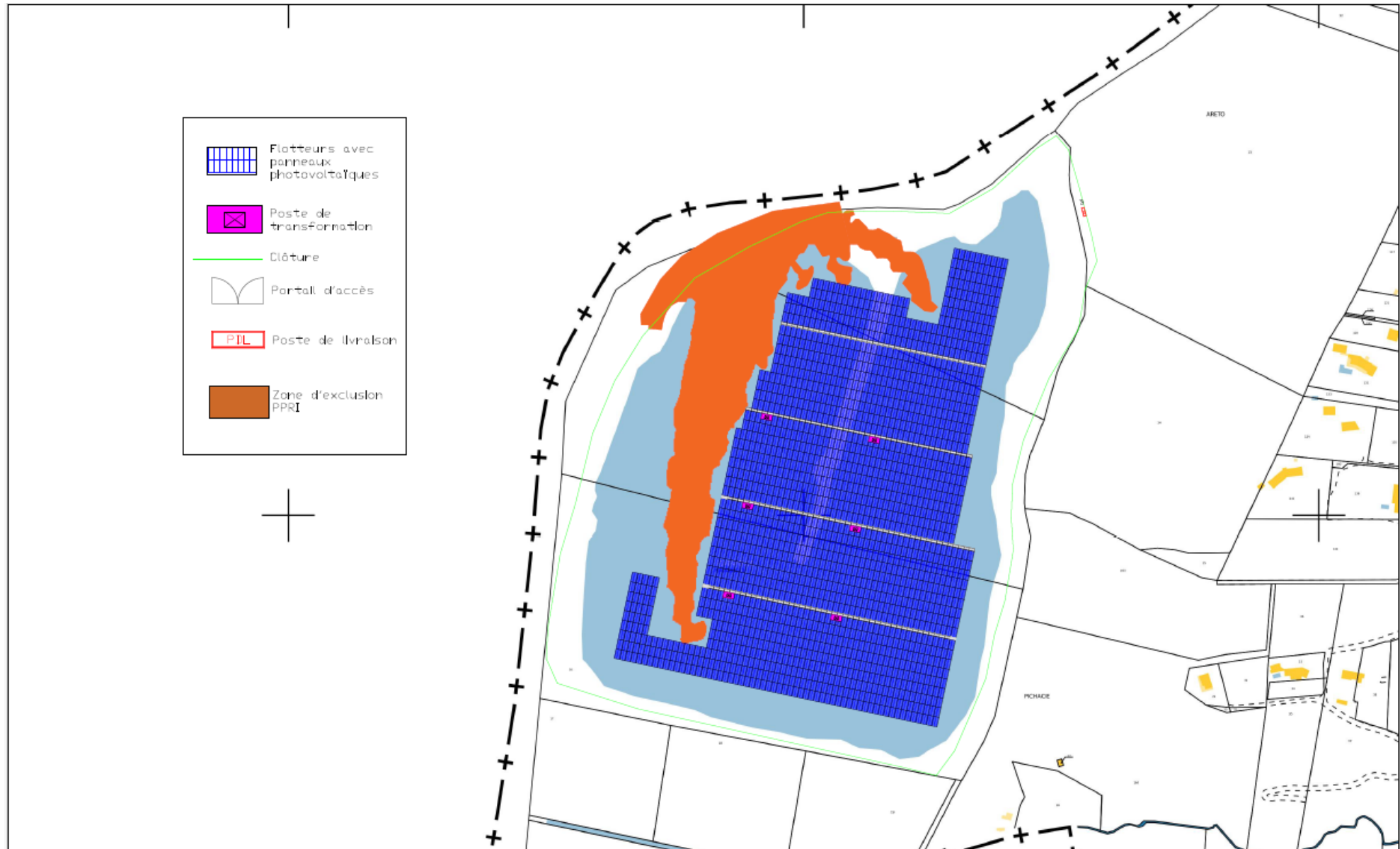
Installation et fixation des composants de la centrale photovoltaïque.

Terrassement en fin de travaux de la zone travaux :

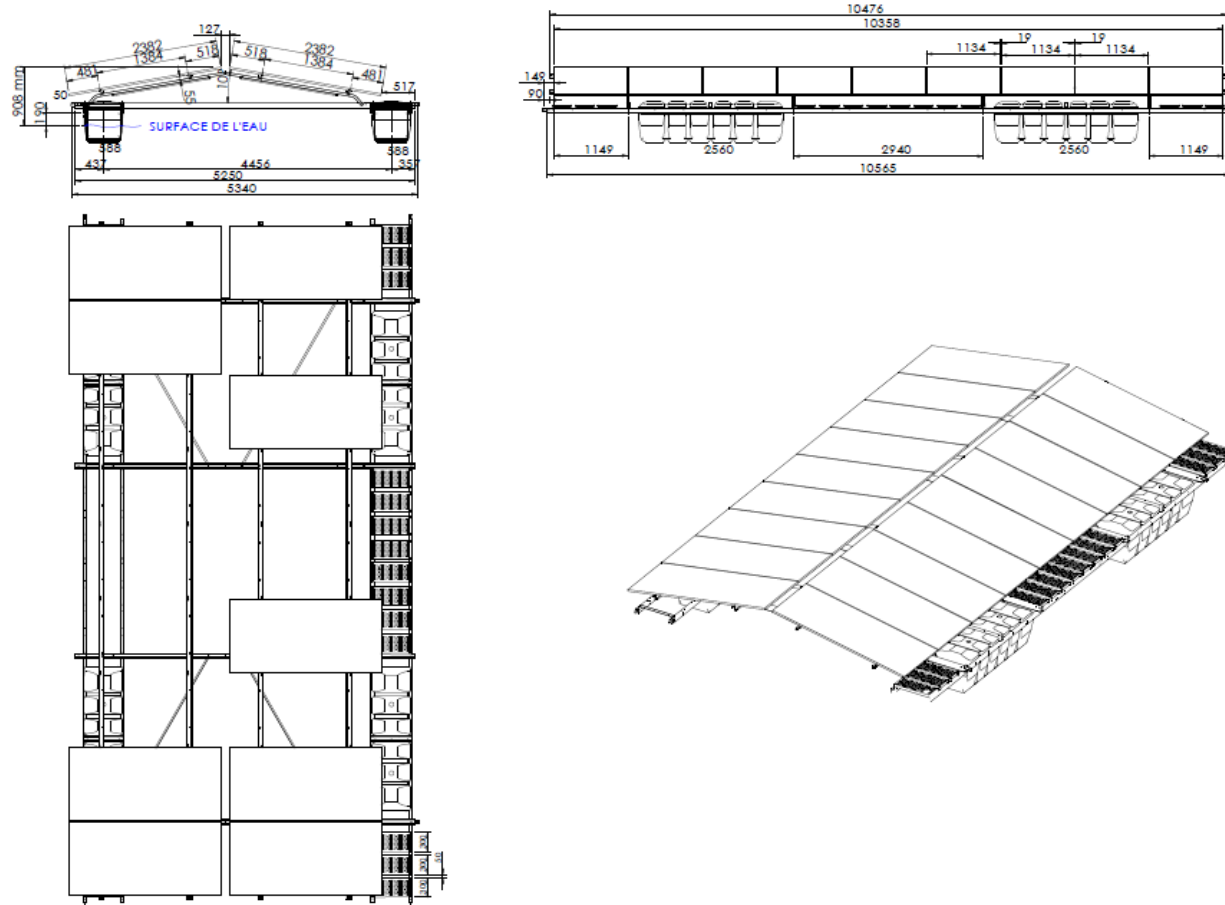
- Abaissement du niveau du sol ;
- Creusement d'un chenal pour créer une île ;
- Creusement d'un réseau de mares temporaires ;
- Adoucissement de la pente des berges ;
- Griffage de la piste existante.
- Evacuation des matériaux déblayés directement dans le plan d'eau pour diminuer localement la profondeur, et participer à la réduction de la pente des berges.

Emprises des travaux

- Surface totale du plan d'eau : 17,4 ha en fin d'exploitation.
- Surface approximative de l'emprise globale du projet : **21,6 ha clôturés**, incluant l'ensemble des milieux naturels bordant le plan d'eau car la clôture longera la piste périphérique au bassin, en contre-haut de ce dernier.
- Surfaces concernées par type de travaux ou d'aménagement :
 - o Surface dédiée à l'implantation des panneaux : 7,59 ha
 - o Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires + flotteurs : 9,08 ha
 - o Linéaire clôturé : 1 865 ml
 - o Surface totale de l'unique local terrestre (le reste est positionné sur les flotteurs) = poste de livraison = 26 m²



PC 2a	Maître d'ouvrage : CORSICA ENERGIA	PC 2a : Plan de masse	Echelle : 1/5000
Ind : A	Architecte : Francescu Poli Mordiconi 9 Boulevard de Gaulle - 20200 BASTIA	Opération : Création d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Cuttoli-Corticchiato (20167)	Date : Janvier 2026



PC 3a	Maître d'ouvrage : CORSICA ENERGIA	PC 3a: Coupe des flotteurs	Echelle : 1/100
Ind : A	Architecte : Francescu Poli Mordiconi 9 Boulevard de Gaulle - 20200 BASTIA	Opération : Création d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Cuttoli-Corticchiato (20167)	Date : Janvier 2026

Figure 4. Illustrations de la technologie Zimmermann de centrale solaire flottante



Figure 5. Illustration d'un poste de transformation et d'une allée flottante pour accéder au poste (source : ZIMMERMANN)

- Linéaires concernés par type de travaux ou d'aménagement : aucune voie d'accès créée car déjà présente et raccordement électrique entièrement réalisé sous voirie existante. Le raccordement électrique concernera 4,6 km de voirie.

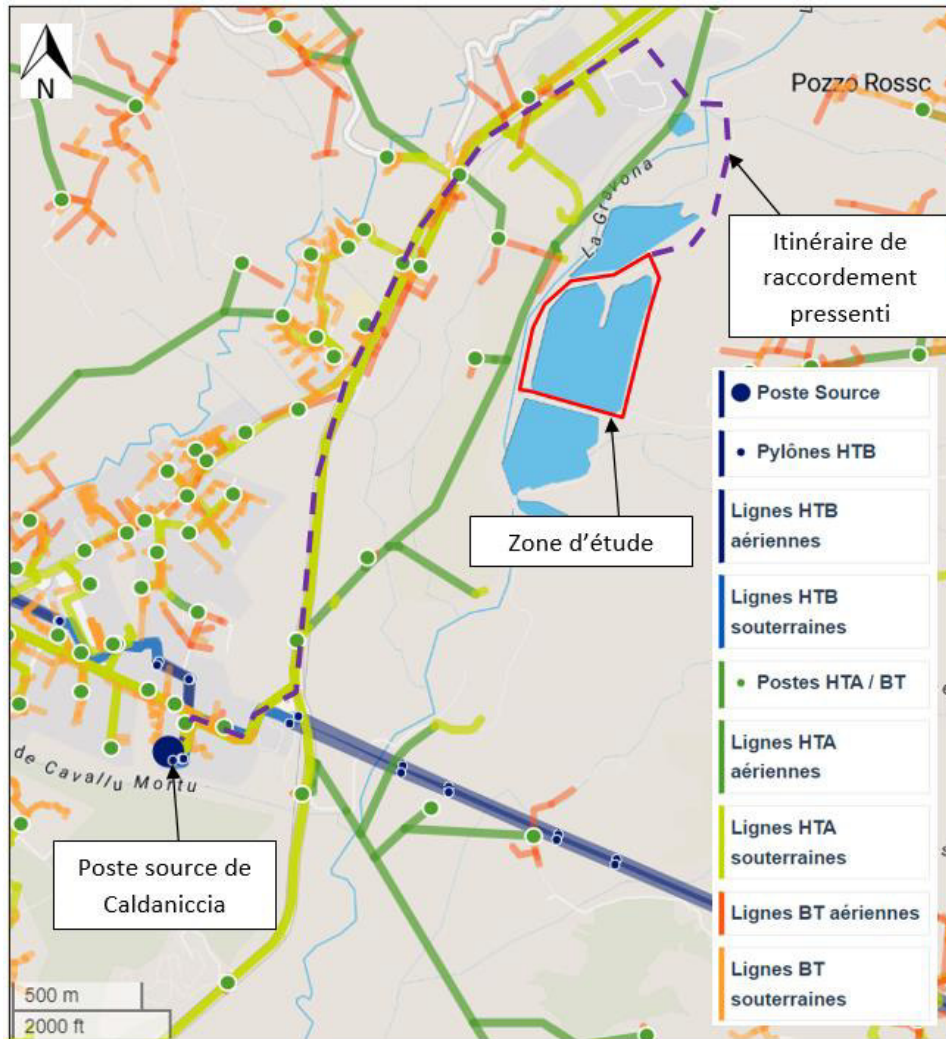


Figure 6. Itinéraire de raccordement pressenti entre la zone de projet et le poste source ENEDIS le plus proche (source : https://opendata-corse.edf.fr/pages/cartographie_des_reseaux_electriques/)

Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

7 mois de travaux, d'un seul tenant, réalisés entre les mois de septembre et mars.

D'autres ouvrages ont-ils déjà été réalisés sur le site Natura 2000 par le maître d'ouvrage ?

NON

Budget :

Précisez le coût prévisionnel général du projet, ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

<5000 €

de 5000 € à <20 000 €

de 20 000 € à <100 000 €

<100 000 €

Coordonnées du maître d'œuvre ou à défaut l'entrepreneur chargé des travaux :

Pas encore connu à la date de rédaction de cette évaluation, désignée après l'instruction de l'étude d'impact du projet.

3. IMPACTS SUR LE RESEAU NATURA 2000

3.1. Situation du projet vis-à-vis du réseau Natura 2000

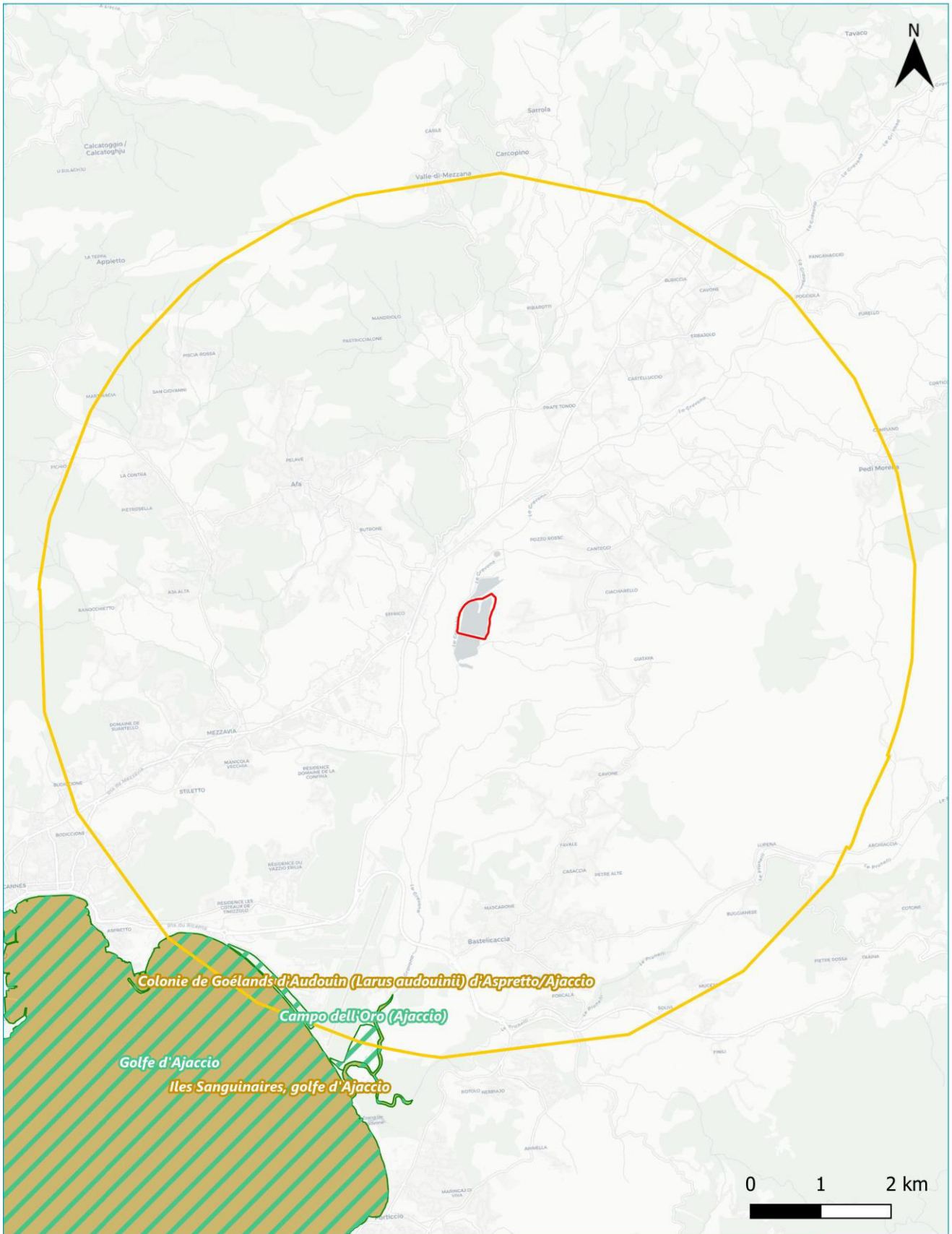
Le projet est-il situé dans un site Natura 2000 ?

NON

Situation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000 les plus proches :

Tableau 1. Sites Natura 2000 situés dans un rayon de 6 km autour du projet

Type de site Natura 2000	Dénomination	Code	Superficie (ha) d'après le FSD du site	Distance au projet (m)
Périmètres à proximité de l'aire d'étude				
Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)	Iles Sanguinaires, golfe d'Ajaccio	FR9410096	47412	5 200
Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats Faune Flore)	Golfe d'Ajaccio	FR9402017	47374	5 200
	Campo dell'Oro (Ajaccio)	FR9400619	39	5 700



Aire d'étude restreinte	Natura 2000 (INPN, 2019)	NATURALIA ingénierie en écologie
Rayon de 6 km autour de l'aire d'étude restreinte	Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	
	Zone de Protection Spéciale (ZPS)	

© Naturalia environnement • Carte Db position • Dreal PACA • INPN • DataSud • Février 2023 / Cartographe : JG

Figure 7. Emprise projet vis-à-vis des sites NATURA 2000 les plus proches

3.2. Autres protections réglementaires

Le projet est longé sur son côté Ouest par la ZNIEFF de type I « Dune de Porticcio - Zone humide de Prunelli Gravona - Zone humide de Caldaniccia », une ZNIEFF de 430 ha couvrant la Gravona à partir du plan d'eau voisin au Nord du plan d'eau projet jusqu'aux milieux naturel littoraux situés à l'Est de l'aéroport d'Ajaccio.

7 autres zonages réglementaires sont situés à moins de 5 km du projet, le second plus proche après la ZNIEFF étant tout de même situé à plus de 2 km.

3.3. Définition de la zone d'influence du projet

Elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues. La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient d'évaluer les effets du projet sur l'environnement :

- Bruits
- Vibrations, Poussières
- Rejets dans le milieu aquatique/marin
- Pollutions possibles
- Risque de collisions (aériennes)
- Modifications des caractéristiques du sol et/ou du sous-sol
- Dépôt de sédiments
- Mise en suspension de sédiments
- Pistes de chantier, circulation
- Piétinements
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Autres incidences

La zone d'influence dans le cas du projet est très limitée compte-tenu de la très faible emprise au sol du projet, phase travaux incluse et de l'encaissement du plan d'eau, entouré de digues l'isolant du réseau d'eaux superficielles. Nous pouvons toutefois inclure également dans cette zone d'influence toute la piste reliant le bassin au réseau routier, qui sera empruntée durant les travaux principalement par tous les engins acheminant les matériaux mais aussi durant la phase exploitation pour se rendre sur place et effectuer les quelques opérations de contrôles et d'entretiens de la centrale. La totalité du raccordement électrique du site sera réalisé également sous cette piste.

La zone d'influence correspond donc à l'emprise cadastrale du projet et à une zone tampon d'une cinquantaine de mètres de large et de 20 m de large pour ce qui est de la piste d'accès, correspondant à la zone dans laquelle les bruits, poussières et vibrations de la phase travaux seront perceptibles et possiblement significativement impactant.

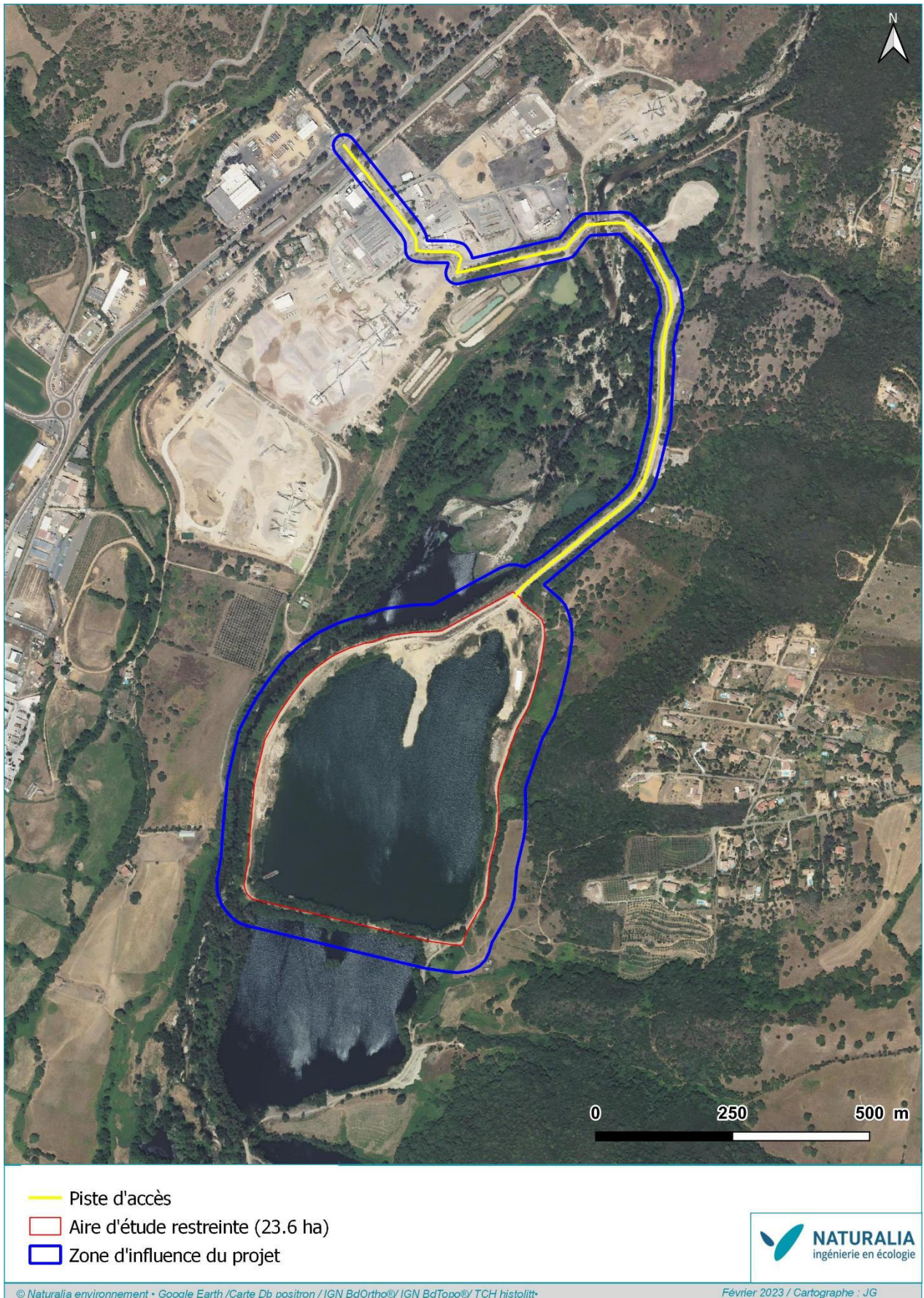


Figure 8. Zone d'influence du projet vis-à-vis de l'aire d'étude utilisée

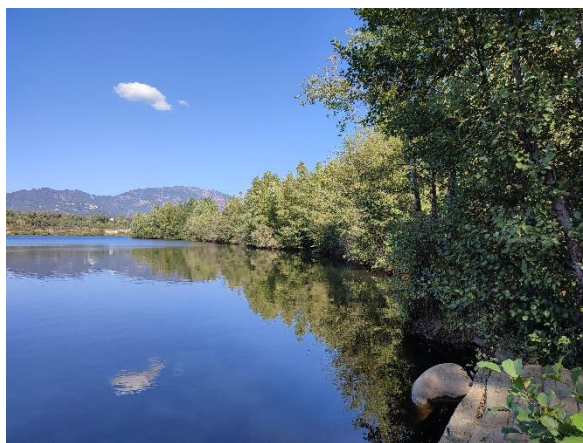
3.4. Recensement des habitats naturels sur l'emprise du projet

Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'est présent dans l'emprise du projet. Les habitats naturels présents sont détaillés ci-dessous.

Tableau 2. Habitats naturels et semi-naturels contactés sur site.

Intitulé habitats	Code EUNIS	Code EUR Cahiers des Habitats	Zone humide (Arrêté juin 2008)	Enjeu régional	Surface (ha)	% de recouvrement	Enjeu local	Commentaires
Lit mineur de la Gravona	C2.31	3260	p.	Fort	0,66	2,1	Fort	Rivière majeure de la région, structurant l'essentiel des végétations alentours.
Boisements riverains à Peupliers et Saule blanc	G1.31	92A0	H	Assez Fort	2,27	7,3	Assez Fort	Forêt-galerie hygrophile encerclant la Gravona.
Boisements marécageux dominés par l'Aulne glutineux	G1.411	-	H	Assez Fort	2,96	9,5	Modéré	Cordon arboré hygrophile encerclant les plans d'eau artificiels.
Boisements silicoles à Chêne liège	G2.1116	9330	-	Modéré	1,18	3,8	Modéré	Linéaire forestier installé sur sols secs, à l'est du site.
Fourrés hygrophiles à Saule pourpre	F9.122	-	H	Modéré	0,02	0,1	Modéré	Petit patch arbustif hygrophile colonisant un petit îlot du nord plan d'eau.
Friches et pelouses mésohygrophiles à Souchet vigoureux	E5.1 x C3.4214	-	H	Modéré	0,08	0,3	Modéré	Petite zone humide permettant l'expression d'un certain cortège de flore hygrophile, à l'ouest du plan d'eau.
Pelouses rases humides des sols remaniés à Jonc des crapauds	C3.513	-	H	Modéré	0,18	0,6	Modéré	Petites pelouses très localisées au nord du plan d'eau, permettant l'expression d'un cortège diversifié de différents juncs.
Roselières à Phragmites, Iris et Massettes	C3.2	-	H	Modéré	0,17	0,5	Modéré	Cordon végétal héliophytique faisant interface entre les eaux libres et les berges du plan d'eau, à l'est du site.
Maquis bas silicoles à Immortelle d'Italie et Ciste de Montpellier	F5.25	-	-	Modéré	0,23	0,7	Faible	Formations végétales xérophiles arbustives très ponctuelles sur site et souvent dégradées (sols anciennement remaniés).
Pelouses thérophytiques méditerranéennes siliceuses dégradées	E1.81 x E5.1	-	-	Modéré	0,69	2,2	Faible	Formations végétales xérophiles herbacées très ponctuelles sur site et souvent dégradées (sols anciennement remaniés).
Eboulements, cailloutis et pentes de sol à nu	J6	-	-	Faible	0,19	0,6	Faible	Formations peu végétalisées issues de terrassement récent du sol.
Friches et pâtures mésophiles à Asphodèles	E1.C	-	-	Faible	0,38	1,2	Faible	A l'extrême sud-est du site.
Friches thermophiles à Inule visqueuse	E5.1	-	-	Faible	0,48	1,6	Faible	Ponctuellement sur sites, témoignant d'un remaniement du sol à moyen terme.
Pelouses rases des sols tassés à Pâturin annuel	E2.8	-	p.	Faible	0,10	0,3	Faible	Très ponctuellement le long des chemins ou d'anciens parkings.

Intitulé habitats	Code EUNIS	Code EUR Cahiers des Habitats	Zone humide (Arrêté juin 2008)	Enjeu régional	Surface (ha)	% de recouvrement	Enjeu local	Commentaires
Plans d'eau artificiels sans végétation	J5.3	-	p.	Faible	16,94	54,6	Faible	Habitat central et structurant du site, issu de l'extraction de matériaux de carrière.
Ronciers et lisières acidiphiles à Fougère aigle	F3.131 x E5.3	-	-	Faible	1,33	4,3	Faible	Assez abondant sur site, faisant interface entre les chemins et les zones boisées.
Peuplements de Canne de Provence	C3.32	-	H	Négligeable	0,09	0,3	Négligeable	Ponctuellement en zone remaniée.
Pistes et zones fraîchement terrassées	H5.61 x J3	-	-	Négligeable	3,10	10,0	Négligeable	-



Plan d'eau artificiel et Boisements marécageux dominés par l'Aulne glutineux (EUNIS : J5.3, G1.411)



Plan d'eau artificiel et Roselières à Phragmites, Iris et Massettes (EUNIS : J5.3, C3.2)



Friches et pelouses mésohygrophiles à Souchet vigoureux (EUNIS : E5.1 x C3.4214)



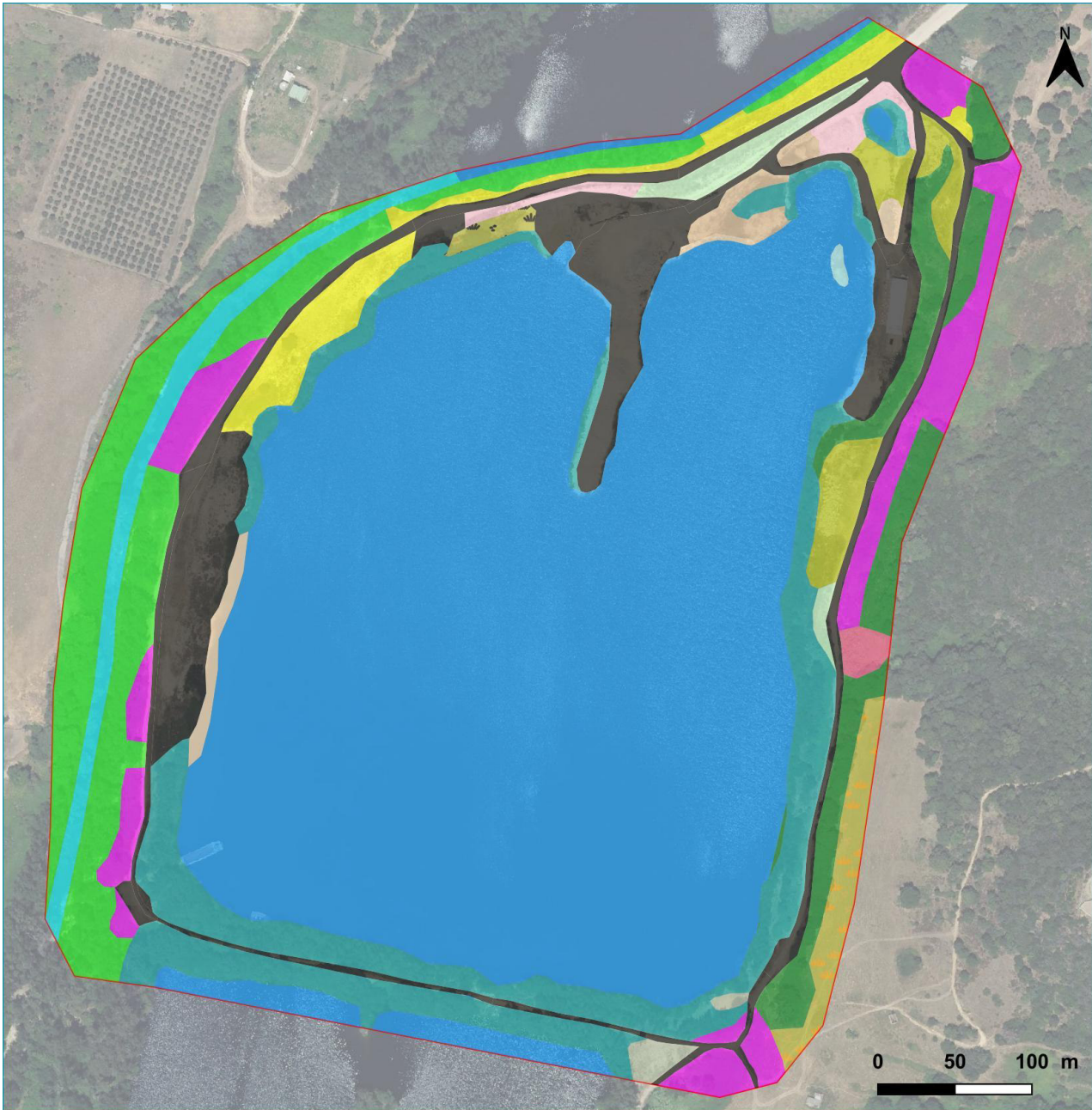
Pelouses rases humides des sols remaniés à Jonc des crapauds (EUNIS : C3.513)



Friches thermophiles à Inula visqueuse (EUNIS : E5.1)

Eboulements, cailloutis et pentes de sol à nu (EUNIS : J6)

Figure 9. Illustrations de quelques habitats identifiés au sein de l'aire d'étude



□ Aire d'étude fonctionnelle

Habitats

Boisements marécageux dominés par l'Aulne glutineux (EUNIS:G1.411)

Boisements riverains à Peupliers et Saule blanc (EUNIS:G1.31, EUR:92A0)

Boisements silicoles à Chêne liège (EUNIS:G2.1116, EUR:9330)

Eboulements, cailloutis et pentes de sol à nu (EUNIS:J6)

Fourrés hygrophiles à Saule pourpre (EUNIS:F9.122)

Friches et pâtures mésophiles à Asphodèles (EUNIS:E1.C)

Friches et pelouses mésohygrophiles à Souchet vigoureux (EUNIS:E5.1 x C3.4214)

Friches thermophiles à Inule visqueuse (EUNIS:E5.1)

Lit mineur de la Gravona (EUNIS:C2.31, EUR:3260)

Maquis bas silicoles à Immortelle d'Italie et Ciste de Montpellier (EUNIS:F5.25)

Pelouses rases des sols tassés à Pâturin annuel (EUNIS:E2.8)

Pelouses rases humides des sols remaniés à Jonc des crapauds (EUNIS:C3.513)

Pelouses thérophytiques méditerranéennes siliceuses dégradées (EUNIS:E1.81 x E5.1)

Peuplements de Canne de Provence (EUNIS:C3.32)

Pistes et zones fraîchement terrassées (EUNIS:H5.61 x J3)

Plans d'eau artificiels sans végétation (EUNIS:J5.3)

Ronciers et lisières acidiphiles à Fougère aigle (EUNIS:F3.131 x E5.3)

Roselières à Phragmite, Iris et Massettes (EUNIS:C3.2)



Figure 10. Cartographie des habitats naturels et semi-naturels sur site

3.5. Recensement des espèces

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD) des 3 sites Natura 2000 concernés par la présente évaluation simplifiée des incidences.

Groupes d'espèces	Nom et code des espèces listées sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (Préciser éventuellement le nombre d'individues)
Végétaux	1715 – Linaire jaune de Sardaigne		Espèce des sables et dunes littorales, aucun habitat favorable à sa présence n'est présent dans l'aire d'étude du projet, situé plusieurs kilomètres en retrait du littoral.
Oiseaux	A604 – Goéland leucophée		Alimentation, repos. Espèce observée tout au long de l'année. Elle est tout autant représentée dans les 2 autres plans d'eau limitrophes au Nord et au Sud offrant des conditions écologiques comparables. Le projet n'aura aucun impact notable sur l'espèce qui ne fréquente que les berges du plan d'eau voir aura un impact positif en créant de nouveaux habitats de repos voire nidification via les structures flottantes comme cela s'est plusieurs fois observées dans des centrales photovoltaïques flottantes, exploitées par les laridées.
	A301 – Fauvette sarde		Espèce absente et non attendue à proximité du projet car aucun habitat favorable n'y est retrouvée, elle serait située soit plus proche du littoral soit au sommet des collines dominant le site.
	A391 – Grand Cormoran		Espèce présente en hivernage sur le bassin et ses plans d'eau voisins. Tout comme pour le Goéland leucophée le projet n'aura aucun impact notable sur l'espèce qui ne fréquente que les berges du plan d'eau voir aura un impact positif en créant de nouveaux habitats de repos via les structures flottantes.
	A191 - Sterne caugek		Espèces des milieux littoraux et lagunaires, absentes et non pressenties à proximité du projet, si ce n'est en éventuel survol sans lien particulier avec le bassin.
	A392 - Cormoran de Desmarest		
	A464 – Puffin yelkouan		
	A010 - Puffin de Scopoli		
	A016 – Fou de Bassan		
	A026 – Aigrette garzette		Alimentation, repos. Espèce observée tout au long de l'année dans le bassin du projet et les deux plans d'eau voisins. Le projet ne concerne pas les étroits milieux de berges fréquentés par l'espèce au niveau de ses impacts. En revanche il augmentera en surface, diversité et qualité écologique les habitats favorables à cette espèce dans sa partie Nord. L'impact attendu serait donc plutôt positif pour cette espèce.
	A027 – Grande aigrette		Espèces observées ponctuellement en hivernage au niveau du bassin. Aucune incidence négative notable du projet autre qu'un effarouchement durant un hiver, lors de la réalisation des travaux. Une fois le projet en place les espèces auront un habitat d'hivernage plus étendu en partie Nord.
	A025 - Héron garde-bœufs		
	A028 – Héron cendré		
	A055 – Sarcelle d'été		Espèce à priori absente du bassin mais qui pourrait venir le coloniser en phase exploitation du projet, une fois que les mesures de restauration écologique de la partie Nord auront produits des effets visibles sur l'amélioration des fonctionnalités écologiques des milieux humides de transition terre-eau douce. L'effet du projet sur l'espèce sera donc soit nul soit positif.
	A074 – Milan royal		2 couples nicheurs présents dans un rayon de plusieurs centaines de mètres à quelques kilomètres autour du bassin projet et dont le domaine vital, de plusieurs centaines à milliers d'hectares, inclus la zone d'étude. Le projet n'aura aucune incidence négative visible sur cette espèce. Les mesures de restauration écologique de la partie Nord ne sont pas ciblées sur l'espèce et de surface trop restreinte pour significativement améliorer l'état écologique de l'habitat de l'espèce. Ainsi le projet sera transparent pour le Milan royal.
	A094 - Balbuzard pêcheur		Espèce à priori absente du pourtour du bassin mais qui pourrait venir ponctuellement s'y alimenter. Les habitats des poissons dont se nourrit l'oiseau sont situés sur la périphérie du bassin, non impactée par le projet et localement améliorée en partie Nord grâce à la séquence ERC. Cela ne sera pas de nature à apporter une différence visible sur la santé de l'espèce.
A103 – Faucon pèlerin		Espèce absente des environs du projet par manque de milieux favorables.	
A176 – Mouette mélanocéphale		Espèces des milieux littoraux et lagunaires, absentes et non pressenties à proximité du projet, si ce n'est en éventuel survol sans lien particulier avec le bassin.	
A179 – Mouette rieuse			
A181 - Goéland d'Audouin			
Amphibiens	1190 – Discoglosse sarde		Espèce bien présente dans la zone d'étude du projet au niveau des mares temporaires et des ornières ponctuant la piste périphérique au bassin et les plateformes minérales encore actuellement exploitées par la carrière. Dans cette aire d'étude la totalité des habitats de l'espèce sont à la fois artificiels et de création accidentelle, comme cela est très classiquement le cas pour les habitats des amphibiens pionniers dans les carrières. Le projet prend en compte

Groupes d'espèces	Nom et code des espèces listées sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (Préciser éventuellement le nombre d'individus)
			cet enjeu lors de sa phase travaux par différentes mesures calendaires et techniques permettant d'éviter la destruction directe et accidentelle d'individus et d'empêcher l'espèce d'être présente durant cette période de danger. Par la suite les habitats de l'espèce seront restaurés sur le tour du bassin et maintenu en bon état fonctionnel durant toute la vie du projet. Via ces mesures de prise en compte, l'espèce ne sera pas significativement négativement impactée par le projet.
Reptiles	1220 – Cistude d'Europe		L'espèce est absente du bassin projet et l'a semble-t-il toujours été. Néanmoins il est possible qu'elle vienne le coloniser en phase d'exploitation du projet à la faveur de l'amélioration des fonctionnalités écologiques de la partie Nord, et de la poursuite de la maturation des milieux rivulaires au bassin de manière plus générale. Toutefois la concurrence avec des tortues exotiques pourrait entraver cela. Quoi qu'il en soit, aucune incidence négative du projet sur l'espèce ne sera observé.
	1224 – Tortue caouanne		Espèces marines, elles sont et seront toujours absentes des abords du projet et en sont et seront toujours totalement isolées sans aucun lien écologique possible et donc possibilité d'impacts du projet sur leurs milieux.
Mammifères	1349 - Grand Dauphin		
Mollusques	Escargot de Corse		Espèce qui n'est pas d'intérêt communautaire car elle n'est présente mondialement que dans le département de la Corse du Sud et même uniquement dans ce site Natura 2000, dans le golfe d'Ajaccio. Cette espèce à elle seule justifie la désignation du site Natura 2000 malgré cet absence de classement en espèce d'intérêt communautaire. Sa conservation est une priorité de niveau internationale. Cela étant dit, ses habitats sont uniquement représenté dans ce site, des habitat de lande littoral sablonneuse, totalement absent de l'aire d'étude du projet. Ce dernier n'aura aucune possibilité d'interaction écologique et donc d'incidence sur l'espèce.

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

Tableau 3. Calendrier et méthodologie des inventaires

Groupes	Intervenants	Dates	Conditions météorologiques
Flore et Habitats	Adrien ROLLAND	01 juin 2021	Beau temps
	Romain BARTHELD	14 octobre 2021	
Entomofaune	Jonathan JAFFRE	17 juillet 2021 ☀	Soleil, vent faible
Herpétofaune	Antoine COQUIS	01 juin 2021 ☀ 🌙	Soleil, vent nul
Avifaune	Charlie BODIN Paul MENARD	01 juin 2021 ☀ 🌙	Soleil, vent nul
		21 décembre 2021 ☀	Soleil, vent nul
		22 décembre 2021 ☀	Faiblement couvert, vent faible
		09 mars 2022 ☀	Soleil, vent nul
		05 mai 2022 ☀	Pluie
Mammifères Chiroptères	Mathieu FAURE	09/06/2021 ☀ 🌙	Soleil, vent nul
		10/06/2021 ☀ 🌙	Soleil, vent nul
		05/10/2021 ☀ 🌙	Pluie, vent faible
		06/10/2021 ☀ 🌙	Soleil, vent faible

4. CONCLUSION

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Éléments de justification :

Le projet de centrale photovoltaïque flottante est distant de plus de 5 km du réseau Natura 2000. Concernant un bassin d'eau douce artificiel encaissé il est improbable à totalement impossible selon les espèces considérées qu'il puisse avoir un lien écologique, et donc un impact, sur les habitats et les population vivantes d'intérêt communautaire faisant la patrimonialité des sites Natura 2000 les plus proches. Certaines espèces animales d'intérêt communautaire citées dans les sites les plus proches sont tout de même observées dans l'aire d'étude du projet, pour la grande majorité des oiseaux d'eau venant faire une halte en hiver voire s'alimenter en période printanière mais sans s'y reproduire, le projet n'aura pas d'incidence sur ces dernières. Seule une espèce de batracien, le Discoglosse sarde, est bien implanté au niveau des abords du bassin du projet et est aussi noté comme espèce ayant justifié la création du site « Campo Dell'Oro ». Les possibilité de lien écologique entre le bassin projet et la population littorale de ce site Natura 2000 sont très minces. De plus le projet prendra très bien en compte les enjeux liés à cette espèces, ayant in fine un effet probablement positif sur le long terme sur l'espèce.

Aucune incidence négative n'aura lieu sur le réseau Natura 2000.

A Borgo

██████████

Le 04/02/2026

Signature :

